



AVIS DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC MARIN SAGUENAY- SAINT-LAURENT

Présenté à
Parcs Canada, le ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs et la Société des
établissements de plein air du Québec

13 DÉCEMBRE 2024



Région de la
BIOSPHERE
de Charlevoix

Équipe de réalisation

Rédaction et mise en page

- **Laurence Derome**, biologiste,
chargée de projet en environnement
- **Roxanne Turgeon**, biologiste,
chargée de projet en environnement

Révision

- **Amélie Adam**, géographe,
responsable de la conservation
- **Julie Campeau**, biologiste,
directrice

Cartographie

- **Roxanne Turgeon**, biologiste,
chargée de projet en environnement

Photos de la couverture : Go-Xplore, Roxanne Turgeon

Autres photos du document : Go-Xplore



Table des matières

À propos de la Région de la biosphère de Charlevoix	1
Mise en contexte.....	3
Délimitations de l’agrandissement du parc marin.....	4
Protection de la biodiversité marine.....	6
Béluga	6
Autres mammifères marins.....	6
Oiseaux	7
Poissons	8
Plantes aquatiques et algues	9
Patrimoine naturel et culturel	9
Encadrement des activités et des usages.....	9
Exploitation des ressources	10
Trafic maritime	10
Activités récréatives	11
Collaboration renforcée pour mieux connaître et protéger	11
Participation de la Région de la biosphère de Charlevoix	12
Conclusion.....	13
Bibliographie	14



À propos de la Région de la biosphère de Charlevoix

Charlevoix, délimité par les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix et de Charlevoix-Est, est désigné région de la biosphère par l'UNESCO en 1988. La Région de la biosphère (RB) de Charlevoix est gérée par un organisme sans but lucratif légalement constitué sous le nom de **Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix**.

Les régions de biosphère sont des « lieux d'apprentissage du développement durable ». Ce sont des sites qui permettent de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre les systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité. Ce sont des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.

Les régions de biosphère impliquent les communautés locales et tous les acteurs intéressés dans leur planification et leur gestion. Afin de trouver un équilibre entre les objectifs fixés, les régions de biosphère remplissent trois fonctions complémentaires :



Notre mission

Sensibiliser, mobiliser et accompagner la collectivité locale à l'adoption de pratiques s'appuyant sur les principes du développement durable, contribuant à la conservation de la biodiversité du territoire.

Notre vision

Être l'accélérateur de l'application des principes du développement durable sur le territoire de la Région de la biosphère de Charlevoix.

Les régions de biosphère sont découpées en trois zones principales et interdépendantes : l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition (Figure 1). L'aire centrale comprend une ou des zones strictement protégées qui contribuent à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique. La zone tampon entoure ou jouxte l'aire centrale et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques. L'aire de transition est la zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique.

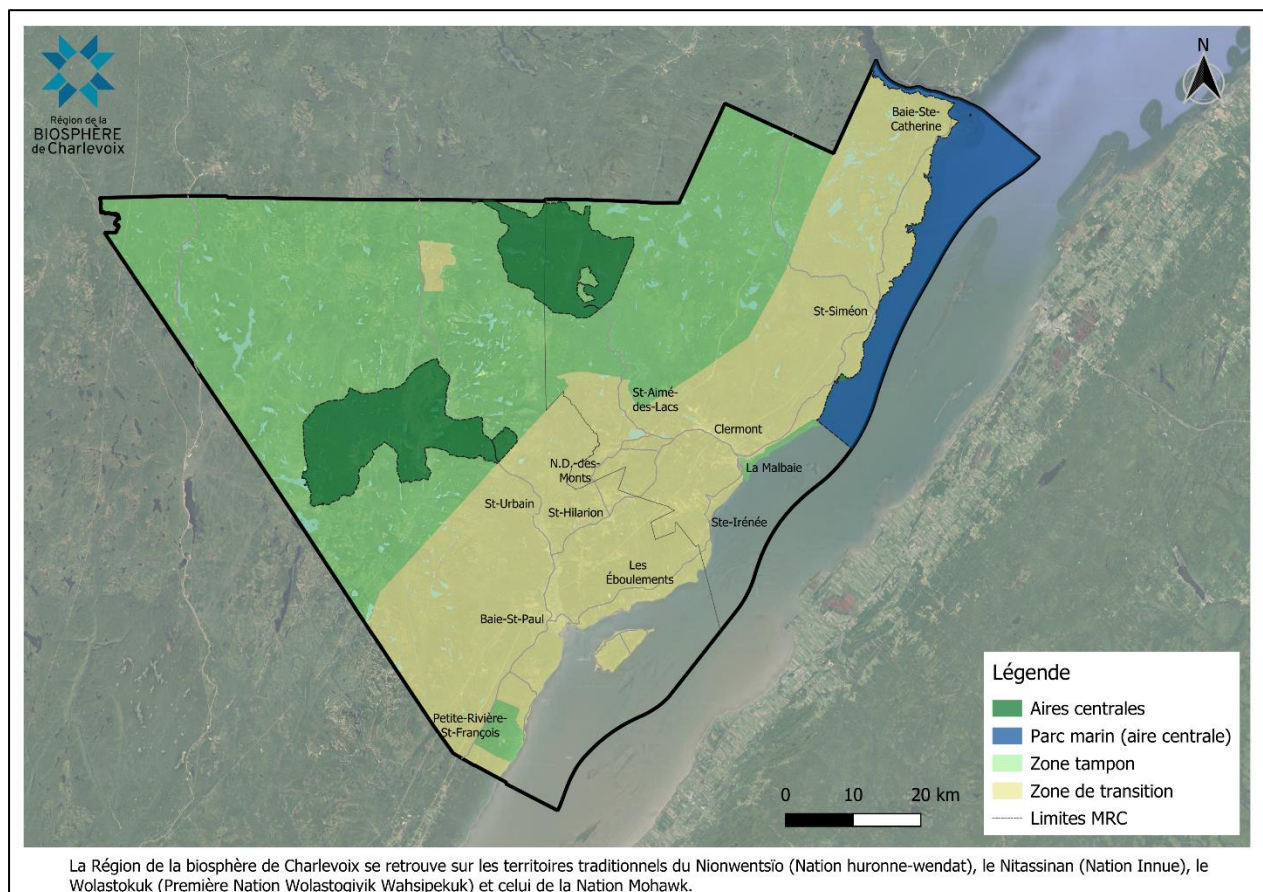


Figure 1. Délimitation de la Région de la biosphère de Charlevoix.

Mise en contexte

La Région de la biosphère de Charlevoix remercie Parcs Canada, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour le processus de consultation permettant à tous les acteurs concernés de se prononcer sur le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent.

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent a été créé officiellement en 1998, et fut la première aire marine protégée au Québec et l'une des premières au pays. Cette aire marine à la confluence du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent a été mise en place afin de favoriser le rétablissement de la population de bélugas du Saint-Laurent. Le parc marin a également comme mandat la protection des écosystèmes marins, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.

L'initiative d'agrandir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent a été soulevée à plusieurs reprises au cours des dernières années. En 2023, cette idée s'est concrétisée avec l'annonce des ministres responsables du Canada et du Québec d'amorcer les démarches permettant d'agrandir le parc marin et la signature de l'Accord Canada-Québec relatif au projet d'agrandissement. En somme, le projet d'agrandissement du parc marin est une proposition concrète pour protéger les écosystèmes, répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et pérenniser les usages.

Ainsi, considérant que :

- La population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent a un statut « menacé » au Québec, en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, et un statut « en voie de disparition » au Canada, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*;
- L'habitat essentiel estival du béluga et le territoire proposé pour l'agrandissement du parc marin se situent en partie sur le territoire de la Région de la biosphère de Charlevoix reconnu par l'UNESCO;
- La population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent ne s'est toujours pas rétablie 40 ans après l'interdiction de la chasse au béluga dans le fleuve Saint-Laurent (MPO 2023);
- Le territoire de la Région de la biosphère de Charlevoix concerné par le projet d'agrandissement inclut 14 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, une zone importante pour la conservation des oiseaux et une colonie d'oiseaux marins de l'Atlantique;

- La Région de la biosphère a participé à l'ensemble de la démarche de consultation (atelier d'échange sur les RTFAP de l'estuaire à Baie-Saint-Paul en hiver 2023, séance d'information individuelle, consultation publique en novembre dernier);
- La Région de la biosphère de Charlevoix a reçu un financement d'Environnement et Changement climatique Canada pour contribuer à l'atteinte de la cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité.

La Région de la biosphère de Charlevoix soutient les efforts des gouvernements du Canada et du Québec visant l'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent pour protéger l'habitat essentiel estival du béluga et les autres composantes clés des écosystèmes du parc marin, pour diverses raisons détaillées ci-dessous.

Délimitations de l'agrandissement du parc marin

L'agrandissement du parc marin permettrait de protéger l'ensemble du littoral et la quasi-totalité de l'estuaire moyen de la Région de la biosphère de Charlevoix (Figure 2). Le littoral de la RB de Charlevoix totalise 217 km, soit 96 km de côtes protégées par l'actuel parc marin, ainsi que 121 km de rives concernées par le projet d'agrandissement du parc marin.

La ou les aires centrales d'une région de biosphère doivent être strictement protégées et doivent contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes et des espèces. Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent répond à ces objectifs rigoureux de protection de la biodiversité marine de l'estuaire du Saint-Laurent. La proposition d'agrandissement permettrait de définir l'ensemble du littoral et la majeure partie de l'estuaire moyen comme aire centrale. Toutefois, **la Région de la biosphère de Charlevoix suggère d'utiliser les limites de la MRC de Charlevoix pour délimiter l'agrandissement du parc marin**, afin que l'ensemble de l'estuaire moyen de Charlevoix bénéficie de ce statut de protection. De plus, il serait souhaitable que **l'agrandissement du parc marin précède l'examen périodique de la Commission canadienne de l'UNESCO de 2027, menant au renouvellement du statut de la Région de la biosphère de Charlevoix**, afin que l'ajustement du zonage soit intégré à ce processus.

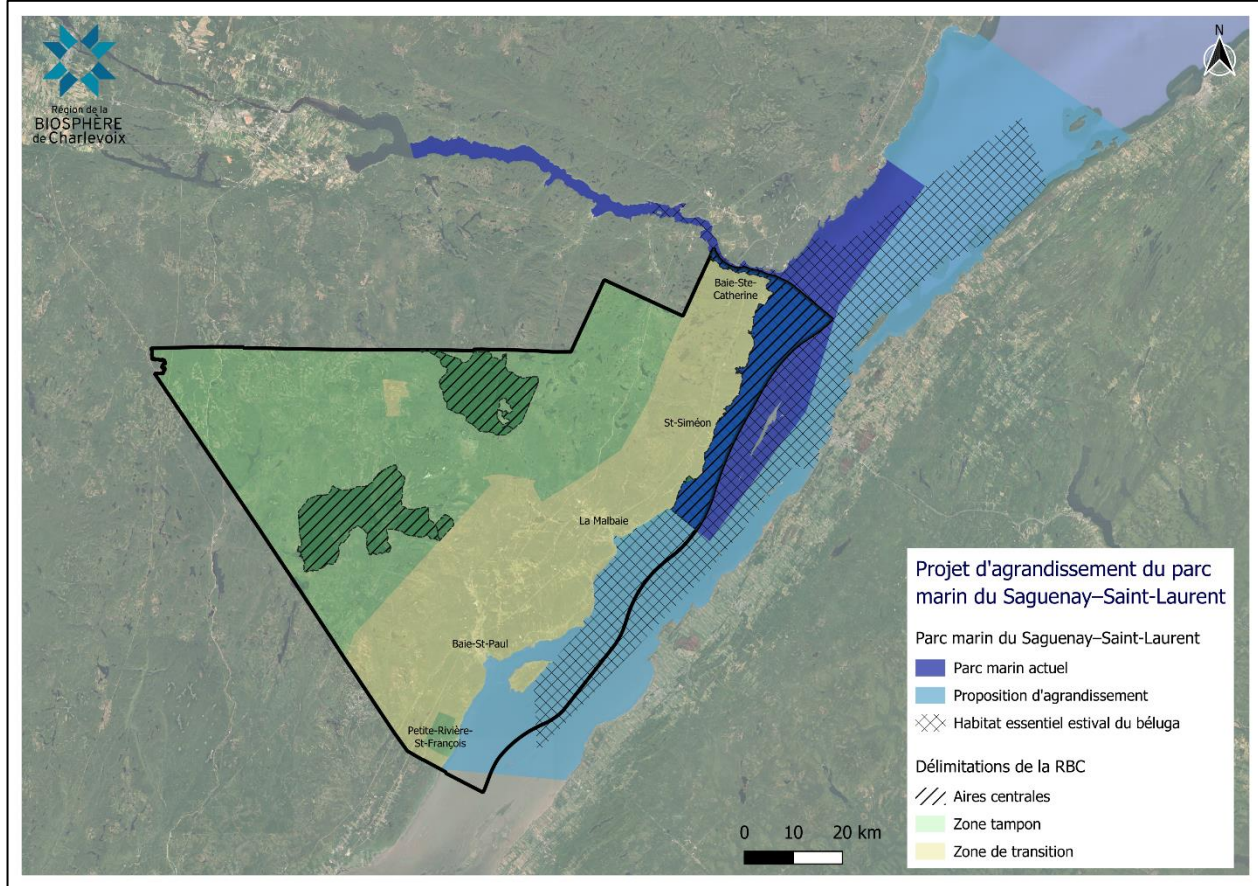


Figure 2. Projet d’agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent sur le territoire de la Région de la biosphère de Charlevoix (RBC).

L’agrandissement du parc marin permettrait de satisfaire plusieurs objectifs mondiaux auxquels se sont engagés les gouvernements du Canada et du Québec, objectifs pour lesquels la Région de la biosphère de Charlevoix a reçu un financement d’Environnement et Changement climatique Canada. Le Canada, par sa *Stratégie pour la nature 2030 du Canada*, ainsi que le Québec, par son *Plan nature 2030*, se sont engagés à atteindre une série de cibles et d’objectifs globaux visant à freiner et inverser la perte de biodiversité mondiale en adoptant le *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal* (ECCC 2024; MELCCFP 2024a). Entre autres, ces deux paliers de gouvernance se sont engagés à protéger au moins 30 % des terres et des eaux de leur territoire d’ici 2030, ainsi qu’à mettre en place des mesures urgentes pour cesser l’extinction des espèces menacées et favoriser leur rétablissement, correspondant aux cibles 3 et 4 du Cadre mondial (CBD 2022). Actuellement, 15 % des zones marines et côtières sont protégées au Canada, tandis que 10 % de ces zones sont protégées au Québec. L’agrandissement du parc marin permettrait d’augmenter la superficie de l’estuaire protégée de 10 % à 35 %.

Protection de la biodiversité marine

La Région de la biosphère de Charlevoix soutient la proposition d’agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent puisque ce projet permet la protection d’écosystèmes sensibles et la diversité d’espèces fauniques et floristiques, incluant des espèces de mammifères marins, d’oiseaux et de poissons en situation précaire.

Béluga

L’agrandissement du parc marin permettrait de protéger l’ensemble de l’habitat essentiel estival du béluga de l’estuaire du Saint-Laurent (Figure 2). Les délimitations du parc marin actuel couvrent environ 37% de l’habitat essentiel de cette espèce en situation précaire. Le territoire proposé pour l’agrandissement inclurait ainsi l’habitat du béluga dans l’estuaire moyen, un secteur du fleuve très fréquenté par les femelles et les jeunes bélugas en période estivale. En effet, des troupes de femelles et leurs jeunes ont été recensés dans les eaux non-protégées de l’estuaire moyen, au sud et à l’est de L’Isle-aux-Coudres, ainsi qu’entre La Malbaie et Saint-Siméon (MELCCFP et al. 2024).

L’agrandissement du parc permettrait de répondre aux menaces et aux pressions cumulatives auxquelles fait face cette espèce, tels que les contaminants, le dérangement anthropique, la réduction de l’abondance, de la qualité et de la disponibilité des proies, ainsi que la dégradation de son habitat (MPO 2012). La régulation des dérangements anthropiques, incluant les activités récréotouristiques et le transport maritime, sera abordé dans la section suivante, soit *L’encadrement des activités et des usages*.

Cet agrandissement permettrait également d’étendre les efforts de suivi et de recherche sur cette espèce à statut précaire. Rappelons que la population de bélugas de l’estuaire du Saint-Laurent porte le statut « menacé » en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* au Québec ainsi que le statut « en voie de disparition » en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada.

Autres mammifères marins

Outre le béluga, plusieurs autres espèces de mammifères marins résident durant la période estivale dans l’estuaire moyen du Saint-Laurent. Bien que les occurrences des quatre espèces de rorquals soient moins fréquentes dans le secteur charlevoisien de l’agrandissement du parc marin, la présence de rorqual à bosse et de rorqual commun y reste néanmoins significative (MELCCFP et al. 2024). Un statut de protection au large des côtes de Charlevoix renforcerait la conservation des populations présentes dans le parc

actuel et offrirait une protection supplémentaire à ces deux espèces. D'autres mammifères marins, tels que le marsouin et le phoque commun, sont également susceptibles d'être observés dans cette zone. En effet, des échoueries de phoques communs ont été recensées sur les côtes de L'Isle-aux-Coudres ainsi qu'à proximité de La Malbaie (MELCCFP et al. 2024).

Oiseaux

L'agrandissement du parc permettrait de protéger l'habitat de plusieurs espèces aviaires en situation précaire dans la région de Charlevoix (Figure 3). Les rives sablonneuses de la Pointe du Bout d'en Bas à L'Isle-aux-Coudres hébergent des habitats propices à la nidification de l'hirondelle de rivage, une espèce menacée au Canada. Ce site constitue également une halte migratoire pour plusieurs espèces dont le bécasseau maubèche rufa, désigné comme « menacée » au Québec. De plus, les marais côtiers situés le long de la rive de Baie-Saint-Paul sont des sites d'alimentation et de reproduction importants pour le râle jaune, espèce menacée au Québec, ainsi que le bruant de Nelson, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (CDPNQ 2023). L'aire d'hivernage du garrot d'Islande, espèce désignée comme « vulnérable » au Québec, couvre l'ensemble de l'estuaire moyen de la RB de Charlevoix concernée par l'agrandissement.

L'agrandissement du parc marin sur le territoire de la RB de Charlevoix permettrait d'inclure 14 aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) et une colonie de goélands à bec cerclé à Baie-Saint-Paul (MELCCFP 2024b, ECCC 2022, Figure 3). Parmi les 14 ACOA, six sont situées sur les rives de L'Isle-aux-Coudres, un secteur particulièrement riche en zones côtières herbacées. Ces aires de concentration sont importantes puisqu'elles sont propices à l'alimentation et au repos de nombreuses espèces aviaires. La ZICO de La Malbaie-Pointe-au-Pic permet le suivi de nombreuses espèces dont le garrot d'Islande, le quiscale rouilleux et la mouette pygmée (IBA 2024). L'agrandissement du parc marin permettrait de renforcer les aires protégées actuelles tout en assurant la protection de zones clés pour la biodiversité aviaire identifiées sur le territoire. Des recherches ou suivis scientifiques pourraient être effectués dans ces zones d'importance pour les oiseaux.

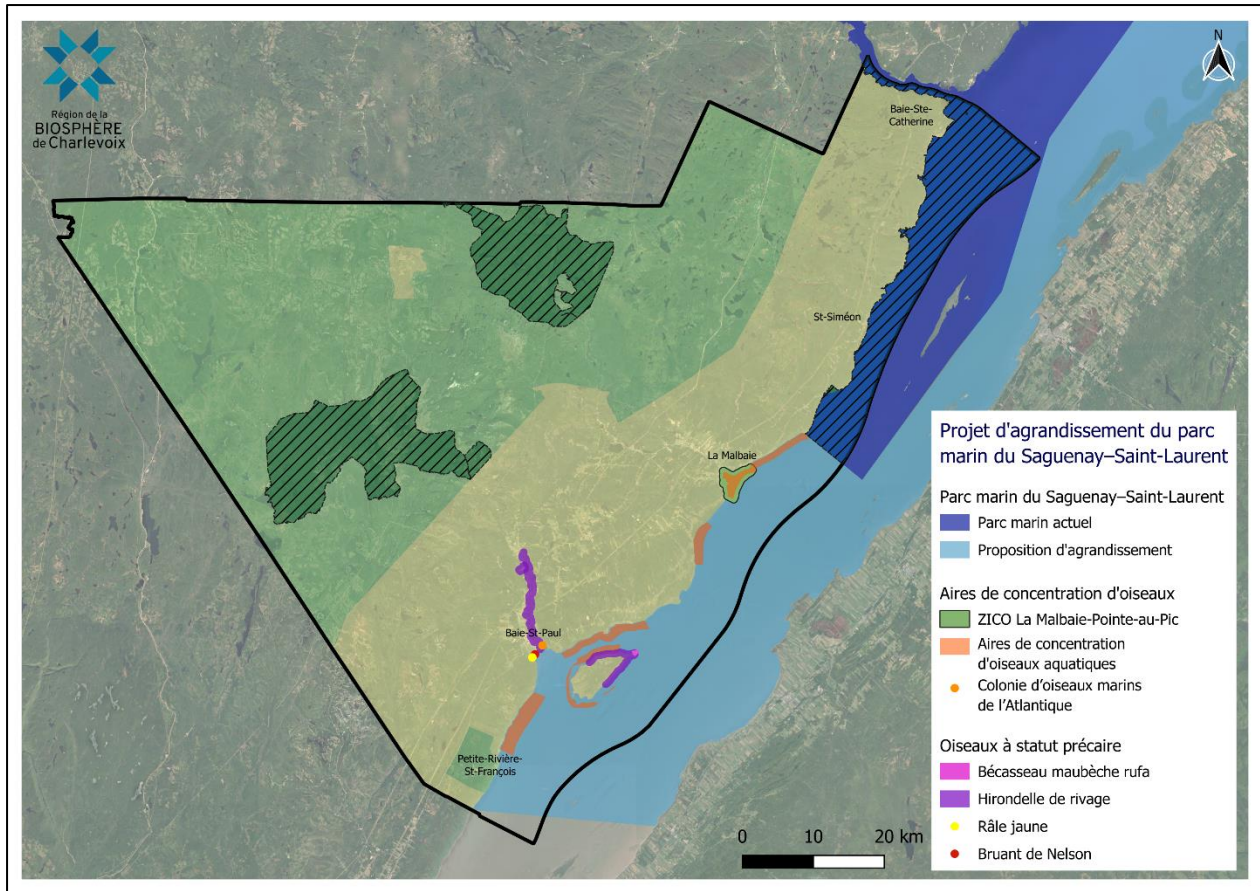


Figure 3. Présence d'aires de concentration d'oiseaux et d'espèces à statut précaire sur le territoire de la Région de la biosphère de Charlevoix du projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Poissons

L'agrandissement du parc permettrait de protéger l'habitat de nombreuses espèces de poissons en situation précaire et de poissons fourrages. Parmi les espèces en situation précaire, le bar rayé et l'anguille d'Amérique fréquentent le territoire proposé pour l'agrandissement dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent. De plus, plusieurs espèces de poissons fourrages, comme le capelan et le hareng atlantique, se retrouvent près du secteur de L'Isle-aux-Coudres et sont à la base de l'alimentation d'oiseaux, du béluga et d'autres mammifères marins.

De nombreuses espèces d'eau douce et d'eau saumâtre fréquentent également l'estuaire moyen du Saint-Laurent. On retrouve l'esturgeon noir et jaune dans les eaux douces, ainsi que le saumon atlantique dans les eaux saumâtres. En effet, le saumon atlantique naît dans des rivières se jetant dans le fleuve Saint-Laurent, incluant celles du

Gouffre et Malbaie, dont les embouchures se trouvent dans le territoire proposé pour l’agrandissement.

Plantes aquatiques et algues

L’agrandissement du parc marin permettra de protéger des zones côtières sensibles, importantes à la diversité végétale et constituant les habitats clés du milieu côtier. Des marais côtiers importants sont présents principalement au nord de L’Isle-aux-Coudres ainsi qu’à Baie-Saint-Paul, à Petite-Rivière-Saint-François et à Saint-Joseph-de-la-Rive (MELCCFP et al. 2024). De plus, de grandes superficies de macroalgues se trouvent en périphérie de L’Isle-aux-Coudres. Ces différents habitats rendent de nombreux services écosystémiques, tels que la séquestration du carbone, la filtration et l’oxygénation de l’eau.

Patrimoine naturel et culturel

Le parc marin conjugue la protection des écosystèmes naturels à celle des valeurs culturelles et à l’utilisation durable des ressources renouvelables. Ainsi, certaines pratiques traditionnelles pourraient être mises en valeur par l’agrandissement du parc marin le long des côtes de Charlevoix. La pêche à la fascine, ancrée dans les pratiques locales, est reconnue comme patrimoine immatériel du Québec. La **Région de la biosphère de Charlevoix suggère que la mise en valeur de la pêche à la fascine soit inscrite au sein du réseau d’activités de découverte** de Parcs Canada et de la Sépaq.

Les paysages côtiers et marins de Charlevoix constituent un élément essentiel du patrimoine naturel de la région. Cependant, l’accès au littoral est souvent restreint en raison de la présence de propriétés privées limitrophes au fleuve. L’agrandissement du parc marin représente une opportunité idéale pour favoriser l’aménagement d’accès publics au fleuve Saint-Laurent. **La Région de la biosphère de Charlevoix propose de planifier la valorisation de ces accès, notamment par la création de sites d’observation, de sentiers pédestres, d’aires de pique-nique, et autres aménagements similaires.**

Encadrement des activités et des usages

La RB de Charlevoix soutient la proposition d’agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent puisque ce projet permet d’encadrer les usages du fleuve, dont l’exploitation minière et énergétique, le transport maritime, ainsi que les activités à des fins récréatives et touristiques.

Exploitation des ressources

L'agrandissement du parc marin permettrait de protéger l'estuaire moyen du territoire de la RB de Charlevoix de la prospection et l'exploitation minière ou énergétique. Le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie y serait aussi interdit. En plus d'assurer l'intégrité des écosystèmes naturels, ces mesures assureraient la pérennité des paysages côtiers et marins de Charlevoix.

Trafic maritime

L'agrandissement du parc marin permettrait de diminuer le dérangement et les collisions liées au transport maritime, en appliquant divers règlements sur les activités en mer. En plus de limiter la vitesse de la marine marchande et des autres usagers à 25 nœuds, les pilotes doivent garder 400 mètres de distance avec les espèces de baleine précaires comme le béluga, la baleine noire et le rorqual bleu et 200m pour les autres espèces pour limiter le dérangement.

La majeure partie du transport maritime du Saint-Laurent se concentre le long de la rive nord de l'estuaire, empruntant le passage entre la rive charlevoisienne et L'Isle-aux-Coudres. Par ailleurs, la traverse de L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive est la traverse maritime la plus achalandée sur le territoire proposé. En 2022-2023, cette traverse a effectué plus de 12 000 traverses et transporté plus de 530 000 passagers (STQ 2023). Ce trafic maritime, engendré par la traverse, les bateaux de croisières et les bateaux de marchandises, génère un bruit sous-marin considérable, augmentant ainsi le dérangement des mammifères marins. En effet, la population de bélugas du Saint-Laurent serait la plus exposée au bruit sous-marin au monde (MPO, 2020). L'habitat essentiel estival de la population de bélugas ne représente aujourd'hui que 35 % de la répartition estivale historique. Le secteur fortement achalandé entre L'Isle-aux-Coudres et la rive charlevoisienne ne fait dorénavant plus partie de la zone de répartition estivale de la population de béluga, bien que des observations occasionnelles sont rapportées.

La Région de la biosphère suggère que la mise en place de mesures volontaires de réduction de vitesse à 10 nœuds par les bateaux de croisières et de marchandise pendant les périodes critiques de certaines espèces de baleines devrait être envisagée dans de nouveaux secteurs clés qui seraient inclus par l'agrandissement du parc. Les secteurs clés de l'habitat essentiel estival de la population de bélugas, tels que la zone entre La Malbaie et Saint-Siméon, pourraient être ciblés. De plus, des zones moins fréquentées par la faune, mais fortement perturbées, devraient également être prises en compte pour favoriser l'expansion des populations et des aires de répartition des espèces actuellement en déclin. La traverse de L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive devrait également être considérée dans ces réflexions.

Activités récréatives

L'agrandissement du parc marin permettrait de mieux encadrer les activités récréotouristiques. Sur le territoire charlevoisien, de nombreuses activités récréatives sont pratiquées, telles que des sports nautiques (planche à pagaie, surf aérotracté, kayak, etc.), ainsi que la chasse aux oiseaux migrateurs et la pêche récréative. De nombreuses entreprises offrent également des services de location et d'excursion d'activités nautiques sur le fleuve Saint-Laurent. Cependant, la saison touristique estivale correspond à la période des naissances et d'élevage chez le béluga, pendant laquelle près du quart de la population se trouve au large des côtes de Charlevoix. Les femelles et leurs jeunes sont alors particulièrement vulnérables au dérangement causé par les activités récréatives accrues durant l'été.

L'agrandissement du parc marin permettrait d'accroître la sensibilisation des utilisateurs aux distances à respecter en présence de mammifères marins. Également, certaines activités, comme les excursions en mer, seraient encadrées par un permis et exigeraient des formations obligatoires. Certains sports nautiques motorisés seraient interdits, présentant des risques trop élevés de collision avec les mammifères marins.

Collaboration renforcée pour mieux connaître et protéger

Dans un souci d'améliorer la connaissance de l'estuaire moyen et d'optimiser sa protection, **la Région de la biosphère de Charlevoix souhaite renforcer la collaboration avec le Parc marin et d'autres acteurs impliqués dans sa gestion.** Bien que [l'analyse de priorisation des milieux naturels](#) réalisée par la RB de Charlevoix n'inclut actuellement pas l'estuaire, celle-ci souhaiterait intégrer cet élément dans ses futures priorités. Ce processus pourra notamment se construire en concertation avec les données et recherches effectuées par l'équipe du Parc marin et celles du comité ZIP Saguenay-Charlevoix, créant ainsi une synergie entre les différentes initiatives. Ce partenariat enrichirait la compréhension des enjeux spécifiques à l'estuaire et permettrait de mieux cibler les actions de protection à mettre en place, dans le but de préserver ce milieu vital pour le béluga et autres espèces marines. Cette collaboration représente un bel ajout pour l'ensemble des efforts de conservation et de gestion durable de la région.

Participation de la Région de la biosphère de Charlevoix

La Région de la biosphère de Charlevoix, implantée depuis 1988, fait partie du réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO. Ce statut reconnaît son rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, la promotion d'un développement durable et la gestion des ressources naturelles. Les régions de biosphère, conçues comme des « lieux d'apprentissage du développement durable », permettent d'expérimenter des solutions locales à des enjeux globaux. La RB de Charlevoix souhaite ainsi s'inscrire au sein des cinq engagements du parc marin, soit :

1. Mieux connaître pour mieux protéger;
2. Agir en concertation;
3. Favoriser les partenariats;
4. Être présent auprès des communautés riveraines;
5. Impliquer plus de représentants du milieu dans la gouvernance.

La RB de Charlevoix bénéficie d'une riche expertise dans l'analyse des priorités territoriales, le suivi d'indicateurs environnementaux et la mise en œuvre de projets innovants. **La Région de la biosphère propose d'exploiter son expertise et son réseau de partenaires pour :**

- Contribuer activement à la participation du comité de coordination;
- Établir des partenariats et collaborer aux activités de recherche et de suivis scientifiques tout en assurant une communication fluide et transparente des données et rapports produits;
- Participer aux activités de sensibilisation et d'éducation;
- Favoriser l'implication citoyenne dans la protection de l'estuaire moyen et son littoral par des programmes de science citoyenne;
- Participer au développement, en concertation avec les parties prenantes, d'un plan de zonage, l'adoption de nouvelles mesures volontaires, la protection des milieux sensibles et des sites de mise en valeur du parc marin et leur accès stratégique au fleuve.

En mobilisant ses compétences et ses ressources, la RB de Charlevoix aspire à jouer un rôle dans la conservation de l'habitat du béluga et des autres espèces marines, tout en favorisant une approche participative et inclusive.

Conclusion

Cet avis déposé dans le cadre du processus de consultation du projet d'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent souligne l'importance de protéger l'ensemble de l'estuaire moyen et du littoral de la Région de la biosphère de Charlevoix. En raison de leur richesse faunique et floristique, il est crucial que la conservation de ces écosystèmes soit assurée par un encadrement des activités anthropiques. La recherche, les suivis scientifique et la mise en valeur de ces milieux naturels et de leur patrimoine culturel permettraient d'approfondir leur compréhension, ainsi que d'en assurer leur pérennité.

Par l'agrandissement du parc marin, la Région de la biosphère souhaite non seulement étendre l'une de ses aires centrales, mais également contribuer activement à ce projet d'envergure en mobilisant ses compétences et ses ressources. Ce projet d'agrandissement constitue une opportunité de répondre aux défis environnementaux actuels et de préserver le patrimoine naturel unique de Charlevoix pour les générations futures.

Bibliographie

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). 2023. Carte interactive sur les espèces en situation précaire. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Québec.
- Convention sur la diversité biologique (CBD). 2022. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Montréal. 16 p.
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2022. Colonies de l'Atlantique : analyse de densité. [Consulté en ligne le 2024-12-14].
- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2024. Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada. Gouvernement du Canada, Gatineau. 210 p.
- Important Bird Area Canada (IBA). 2024. Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2024a. Plan nature 2030. Gouvernement du Québec, Québec. 88 p.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2024b. Registre des aires protégées au Québec, [Jeu de données], dans Données Québec. Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP), Parcs Canada, Sépaq. 2024. Projet d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Portrait du territoire. 97 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2012. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada. Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Gouvernement du Canada, Ottawa. 108 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2020. Plan d'action pour réduire l'impact du bruit sur le béluga et les autres mammifères marins en péril de l'estuaire du Saint-Laurent. Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Gouvernement du Canada, Ottawa. 42 p.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2023. Abondance et trajectoire de la population de béluga de l'estuaire du Saint-Laurent. Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO 024. 13 p.

Société des traversiers du Québec (STQ). 2023. Rapport annuel de gestion 2022-2023. Québec. 94 p.



Région de la
BIOSPHERE
de Charlevoix



ENSEMBLE,
POUR PROTÉGER
LE TERRITOIRE